

MAIRIE
DE
LOCMIQUÉLIC, PORT LOUIS, RIANTEC
MORBIHAN



CADRE RELATIF A L'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES

Les communes de Locmiquélic, Port-Louis et Riantec ont la volonté de soutenir les associations dans la concrétisation de leur projet par l'attribution de subvention.

Les subventions regroupent les aides de toute nature, justifiées par un intérêt général, attribuées de manière facultative, par la collectivité territoriale.

- pour favoriser les pratiques sportives : loisirs, santé, compétition
- pour participer à l'animation des 3 communes

Toute association sportive peut effectuer une demande de subvention pour :

- réaliser une action ou un projet d'investissement
- contribuer au développement d'activités
- ou contribuer à son financement

Conditions d'éligibilité & obligations

- être déclarée en préfecture et immatriculée au répertoire SIRENE
- exercer son activité sur le territoire
- Assurances : les associations utilisatrices des installations mises à leur disposition par la commune doivent obligatoirement joindre à leur demande de subvention une copie de leur attestation d'assurance pour l'année en cours en responsabilité civile (incendie, explosion, dégâts des eaux, attentats, vols).
- Transmettre à la ville, dans un délai d'un mois :
 - la copie des statuts pour une première demande
 - toute modification des statuts
 - tout changement intervenu dans l'administration ou la direction
 - la liste des membres du bureau et leurs coordonnées

Modalités

Votre dossier complet de demande de subvention est à déposer à l'une des adresses suivantes :

MAIRIE DE LOCMIQUELIC
27 Rue de la Mairie
56570 LOCMIQUELIC

MAIRIE DE PORT LOUIS
Place Notre Dame
56290 PORT LOUIS

MAIRIE DE RIANTEC
Place de la Mairie
56670 RIANTEC

Adresser un dossier complet dans chaque mairie pour les associations intercommunales.

Au plus tard, pour le 16 janvier 2019

Lorsqu'une des pièces nécessaires à l'étude de la demande sera manquante, un courriel sera adressé à l'association défaillante pour lui demander de compléter le dossier. A défaut de réponse, la demande ne sera pas étudiée, et il n'y aura donc pas de subvention.

Décision d'attribution

Les subventions sont des dépenses facultatives pour toutes collectivités locales, elles sont donc laissées à l'appréciation du Conseil Municipal.

Le montant de la subvention est calculé en fonction de points attribués selon différents critères établis en concertation avec l'OISBRG et visible sur le site internet. .

La subvention accordée n'est pas acquise et est remise à l'étude tous les ans.

Une attention particulière sera portée aux associations qui réalisent un excédent de trésorerie plusieurs années consécutives afin de s'assurer qu'ils répondent à un objectif précis, formulé par l'association (pérennité d'un emploi, investissement, projet spécifique) et au bon usage des financements publics.

Reversement de subvention

La ville se réserve le droit de demander que la subvention attribuée lui soit reversée dans les cas suivants :

- Refus ou retard dans la communication des pièces, permettant d'apprécier l'emploi à bon escient de la subvention, ou inexactitude du contenu des documents
- Subvention non employée ou employée de façon non conforme à son objet

Mesure d'information du public

Les associations bénéficiaires de subventions municipales pour des actions particulières doivent mettre en évidence le concours de la ville par tous les moyens dont elles disposent notamment lors de leurs manifestations.

PIECES A JOINDRE :

EN CAS DE PREMIERE DEMANDE OU MODIFICATION AU SEIN DE VOTRE ASSOCIATION :

- Copie du récépissé de déclaration ou de modification de l'association à la préfecture, de l'insertion au journal officiel des statuts de l'association.
- Les statuts de l'association

CHAQUE ANNEE

- Une lettre motivant la demande de subvention (obligatoire)
- Les rapports de votre dernière AG liée à la saison passée (rapport moral, rapport d'activité, rapport financier)
- Les comptes financiers du dernier exercice (bilan simplifié, compte de résultat, budget prévisionnel 2019 ou 2018-2019)
- Le compte d'emploi de la subvention accordée par la Ville la saison passée
- **Un relevé d'identité bancaire** du compte sur lequel les subventions éventuelles, devront être versées libellé nom de l'association, ainsi que le code APE et le N° SIRET.
- Déclaration sur l'honneur signée
- Tout document que vous jugerez utile

DOSSIER ANNÉE 2019

DEMANDE DE SUBVENTION

A remettre en Mairie pour le 16 janvier 2019
joindre un RIB original à votre demande

Nom de l'association :

Objet de l'association :
.....
.....

Siège social :

COMPOSITION DU BUREAU :

| Qualité | Nom-Prénom | Adresse, téléphone et courriel |
|---|------------|--------------------------------|
| Président | | |
| Trésorier | | |
| Secrétaire | | |
| Contact public (inscription-support publicitaire...) | | |
| Contact mairie <small>Merci de créer une adresse mail propre à l'association permettant de garder le contact en cas de changement de bureau.</small> | | |

Date de publication au Journal Officiel :

N° de SIRET (obligatoire) :

SITUATION FINANCIERE

(CADRE BUDGETAIRE INDICATIF : UNIQUEMENT POUR LES ASSOCIATIONS NE POSSEDANT PAS LEURS PROPRES DOCUMENTS BUDGETAIRES)

Compte de résultat au 31/12 précédent et budget prévisionnel année en cours

| | Compte de résultat Exercice N-1 | Budget prévisionnel Année en cours |
|---|------------------------------------|---------------------------------------|
| <u>RECETTES</u> | | |
| Cotisations | | |
| Subventions perçues ou prévues <ul style="list-style-type: none">• Municipales• Autres | | |
| Recettes des activités / manifestations <ul style="list-style-type: none">• Repas• Trocs et puces• Autres (ventes de produits...) | | |
| Intérêts épargnes sur livrets <ul style="list-style-type: none">• Placements | | |
| Sponsors et mécénat | | |
| Total des recettes | | |

| | Compte de résultat Exercice N-1 | Budget prévisionnel Année en cours |
|---|------------------------------------|---------------------------------------|
| <u>DEPENSES</u> | | |
| • Salaires bruts | | |
| • Charges sociales | | |
| • Impôts et taxes (TVA, SACEM) | | |
| • Loyers | | |
| • Locations de salles | | |
| • Achat d'équipements/matériels | | |
| • Dépenses de manifestations | | |
| • Licences | | |
| • Autres frais généraux de fonctionnement et dépenses diverses (à préciser) | | |
| • Dotations aux amortissements et provisions | | |
| Total des Dépenses | | |

SOLDES

| | ANNEE N -3 | ANNEE N -2 | ANNEE N -1 |
|-----------------------|------------|------------|------------|
| Bénéfices/déficits | | | |
| Subvention municipale | | | |

SITUATION DE TRESORERIE

| SOLDE BANCAIRE AU 31/12 N-1 | |
|------------------------------------|--|
| • Banque | |
| • Epargne livret | |
| • Autre (à préciser) | |

Tarifs des inscriptions (adhésions, licences...) versés par l'adhérent (selon âge, catégorie...):

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Destination de la subvention :

- Fonctionnement courant de l'association
 Couverture d'un déficit antérieur
 Réalisation d'une action spécifique (précisez).....
.....
 Projet d'investissement
.....

Autres avantages :

Si vous bénéficiez de mise à disposition de façon permanente ou occasionnelle de personnel communal, de matériel ou de local communal, veuillez préciser :

| | Nombre de jours ou d'heures/ an |
|-------------------------|---------------------------------|
| Local (précisez lequel) | |
| Personnel municipal | |
| véhicules | |
| chapiteaux | |
| barrières | |
| autres | |



LOCMIQUÉLIC



PORT-LOUIS



RIANTEC

ASSOCIATION SPORTIVE

Cette fiche devra être dûment remplie et complétée par la liste des adhérents qui devra mentionner le nom, la commune de résidence, l'âge de l'adhérent et sa catégorie (loisirs – compétitions – vétéran – dirigeant), ainsi que les diplômes et/ou attestation nécessaires.

Nombre et origine des adhérents en fonction des catégories (l'âge est à considérer au 1er septembre)

| Nombre total de licenciés ou d'adhérents | Nombre de jeunes licenciés (de 9 à - de 18 ans en compétition) | | | | Nombre de séniors licenciés (+ de 18 ans en compétition) | | | | Nombre de jeunes loisirs(- de 18 ans hors compétition et - de 9 ans) | | | | Autres (vétérans, dirigeants, loisirs) | | | |
|--|--|------------|---------|--------|--|------------|---------|--------|--|------------|---------|--------|--|------------|---------|--------|
| | Locmiquélic | Port-Louis | Riantec | Autres | Locmiquélic | Port-Louis | Riantec | Autres | Locmiquélic | Port-Louis | Riantec | Autres | Locmiquélic | Port-Louis | Riantec | Autres |
| | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | Total | | | | Total | | | | Total | | | | Total | | | |

Frais d'arbitrage : oui / non

Montant annuel :

| Niveau pratiqué le plus haut en championnat | Nombre d'éducateurs en formation dans l'année (justificatif) | Niveau d'encadrement (justificatif) | Nombre d'encadrant technique diplômé (entraîneur, éducateur, arbitre) | Déplacement le plus long (championnat seulement) |
|---|--|-------------------------------------|---|--|
| | | | | |

Moyens humains :

Nombre de salariés :

Equivalent Temps plein :

Fait à Le

Le Président,

Le Trésorier,

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné (e).....

Le représentant légal de l'association.....

Déclare :

- Que l'association est à jour de ses obligations administratives, comptables, sociales et fiscales ;
- Exactes et sincères les informations du présent formulaire ;
- Que cette subvention, si elle est accordée, sera versée au compte bancaire de l'association, voir R.I.B. joint.

Fait à..... Le.....

Signature,
(le représentant légal)